

Fonds du Canada pour les périodiques

Financement réduit pour des hebdomadaires

Certains journaux francophones en situation minoritaire ont eu la mauvaise surprise de constater que le financement qui leur était accordé en vertu du volet Aide aux éditeurs du Fonds du Canada pour les périodiques (FCP) être considérablement réduit pour l'année 2011-2012 et que les deux prochaines années leur réservent un sort similaire.

Pascale Castonguay

Ottawa (APF)

« Pour les journaux francophones en situation minoritaire qui ont un tirage provincial ou même un tirage régional à grande échelle, l'impact financier est majeur. Il est quasi impensable pour ces journaux d'écarter Postes Canada de l'équation de la distribution », explique

le président de l'Association de la presse francophone (APF), Étienne Alary.

C'est la nouvelle formule de calcul qui serait responsable de ces disparités. Cette formule a été mise au point lorsque le Fonds du Canada pour les périodiques a remplacé le Programme d'aide aux publications et le Fonds du Canada

pour les magazines, et ce, dès l'exercice financier 2010-2011.

Selon les données disponibles sur le site internet du ministère du Patrimoine canadien, les quatre membres de l'Association de la presse francophone qui subissent le plus grand impact financier sont *La Liberté* à Saint-Boniface qui a vu son financement fondre de 16,8 % en 2011-2012 par rapport à 2010-2011, *Le Voyageur* à Sudbury dont la réduction se chiffre à 14 %, *Le courrier de la Nouvelle-Écosse* qui se retrouve avec

un manque à gagner de 13,6 % et *Le Franco* qui reçoit 8,5 % de moins que ce qu'il avait reçu en 2010-2011.

Soulignons que ces chiffres ne représentent que la première étape de la réduction qui s'échelonne sur trois ans.

Depuis l'automne dernier, à l'échelle du pays, trois publications francophones ont fermé les portes et d'autres directeurs de journaux se questionnent. « Ce changement, jumelé à la baisse de la publicité fédérale

en cette période d'austérité, fait en sorte que les journaux doivent revoir leur façon de faire que ce soit de couper dans les ressources humaines, qui sont déjà limitées, ou encore dans le nombre de pages », poursuit M. Alary.

Questions au Sénat

Cette inquiétude par rapport au financement des journaux en situation minoritaire a d'ailleurs été l'objet d'une intervention de la part des sénatrices Maria Chaput et Claudette Tardif lors de la période des questions au Sénat le 26 avril.

Vérifier la possibilité d'assurer que ce fonds d'aide aux publications continue d'appuyer les journaux francophones en milieu minoritaire et obtenir à nouveau une mesure d'exemption pour les journaux de langue officielle en milieu minoritaire sont les deux principales préoccupations de la sénatrice Chaput.

C'est d'ailleurs une impression de déjà-vu pour Mme Chaput puisqu'elle se souvient d'avoir posé des questions relatives à ce sujet en 2010. La leader du gouvernement au Sénat avait mentionné à Mme Chaput que ces fonds continueraient à appuyer financièrement les périodiques francophones en milieu minoritaire.

Pour sa part, la sénatrice Claudette Tardif a tenu à ajouter que « le seul journal qui dessert la communauté franco-albertaine, le journal *Le Franco*, est affecté par le changement de la formule de financement du volet d'aide aux éditeurs du Fonds du Canada pour les périodiques ».

« Dans le cas particulier du *Franco*, l'ampleur de la diminution de la subvention est telle que le journal envisage de réduire son personnel, le nombre de pages et le tirage », précise Mme Tardif avant d'enchaîner avec sa question. « Est-ce que Patrimoine canadien n'a pas une responsabilité de revoir sa formule de financement afin de tenir compte de la réalité particulière des petits journaux, et surtout de ceux qui desservent les citoyens qui vivent en milieu minoritaire? »

L'APF tente de rencontrer le ministre du Patrimoine canadien James Moore, en plus d'avoir demandé à comparaître très prochainement auprès des deux comités des langues officielles (Chambre des communes et Sénat).



Demande de la Partie 1 en radiodiffusion en période d'observations ouverte

Canada

Le Conseil a été saisi de la demande suivante : Date limite pour le dépôt des interventions/ observations : 10 mai 2012.

- Bell Media Inc. – modification de licence pour le service spécialisé de catégorie A : Space – L'ensemble du Canada

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du CRTC au www.crtc.gc.ca à la section « instances de radiodiffusion – Période d'observations ouverte », Demandes Partie 1, 2012-0414-8, ou appelez le numéro sans frais 1-877-249-CRTC.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



Demande de la Partie 1 en radiodiffusion en période d'observations ouverte

Canada

Le Conseil a été saisi de la demande suivante : Date limite pour le dépôt des interventions/ observations : 10 mai 2012.

- Bell Media Inc. – modification de licence pour le service spécialisé de catégorie A : MuchMoreMusic – L'ensemble du Canada

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du CRTC au www.crtc.gc.ca à la section « instances de radiodiffusion – Période d'observations ouverte », Demandes Partie 1, 2012-0413-0, ou appelez le numéro sans frais 1-877-249-CRTC.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



Demande de la Partie 1 en radiodiffusion en période d'observations ouverte

Canada

Le Conseil a été saisi de la demande suivante : Date limite pour le dépôt des interventions/ observations : 10 mai 2012.

- Bell Media Inc. – modification de licence pour le service spécialisé de catégorie A Fashion Television Channel – L'ensemble du Canada

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du CRTC au www.crtc.gc.ca à la section « instances de radiodiffusion – Période d'observations ouverte », Demandes Partie 1, 2012-0412-2, ou appelez le numéro sans frais 1-877-249-CRTC.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



Demande de la Partie 1 en radiodiffusion en période d'observations ouverte

Canada

Le Conseil a été saisi de la demande suivante : Date limite pour le dépôt des interventions/ observations : 10 mai 2012.

- Bell Media Inc. – modification de licence pour le service spécialisé de catégorie A : E – L'ensemble du Canada

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du CRTC au www.crtc.gc.ca à la section « instances de radiodiffusion – Période d'observations ouverte », Demandes Partie 1, 2012-0376-0, ou appelez le numéro sans frais 1-877-249-CRTC.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



Demande de la Partie 1 en radiodiffusion en période d'observations ouverte

Canada

Le Conseil a été saisi de la demande suivante : Date limite pour le dépôt des interventions/ observations : 10 mai 2012.

- Bell Media Inc. – modification de licence pour le service spécialisé de catégorie A Bravo – L'ensemble du Canada

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du CRTC au www.crtc.gc.ca à la section « instances de radiodiffusion – Période d'observations ouverte », Demandes Partie 1, 2012-0376-0, ou appelez le numéro sans frais 1-877-249-CRTC.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

La Fondation franco-albertaine Rendez-vous avec des philanthropes de chez-nous

HÉLÈNE ET LÉON LAVOIE



Qu'est-ce qui vous a décidé à créer un fonds de dotation à La Fondation franco-albertaine?

Tous les deux, nous avons à cœur l'épanouissement de la francophonie albertaine. Nous oeuvrons depuis plus de 50 ans auprès des Franco-Albertains dans plusieurs domaines tant dans la région de Saint-Isidore qu'à Edmonton : l'enseignement, le bénévolat, la présidence de la FAFA et de la Chorale Mélodie d'Amour ainsi que du Centre 82 et une implication active à la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin.

Au cours de nos activités, nous avons rencontré des gens qui expriment des besoins dans plusieurs domaines et nous avons discuté de quelle façon nous pourrions y apporter notre appui. Après mûre réflexion et consultation auprès des experts, nous en sommes venus à une décision qui aura une portée à long terme et qui assurera une pérennité à notre don.

C'est là que nous avons compris qu'en créant un fonds de dotation, notre geste aura une portée à perpétuité. Après avoir été impliqués toute notre vie auprès de la francophonie albertaine, nous voulions laisser notre marque.

Quelle cause vous tient à cœur?

Améliorer la qualité des soins offerts en français aux aînés est pour nous une très grande cause qui nous tient à cœur. Ayant constaté un besoin criant en accompagnant ma mère de 98 ans, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait faire quelque chose.

Nous croyons qu'en offrant une bourse d'études dans le domaine de la santé en français nous appuierons notre communauté francophone dans la formation du personnel médical qui travaillera en français auprès de nos malades et de nos aînés.

Quel est le message que vous voulez transmettre aux lecteurs du Franco qui veulent développer leur esprit philanthropique?

En vivant à Saint-Isidore, nous avons été formés à l'école de la coopération et nous trouvons qu'il est très valorisant d'aider les autres. Nous vous encourageons donc à appuyer le Fonds Hélène-et-Léon-Lavoie ou à créer votre propre fonds de dotation.

Expliquez l'importance de faire valoir les valeurs de philanthropie dans votre famille afin de sensibiliser les vôtres à perpétuer votre engagement?

Par notre geste de la création d'un fonds de dotation, nos enfants et petits-enfants sont sensibilisés à l'importance de redonner à la communauté. Il est important que chacun fasse sa part pour assurer un avenir florissant aux prochaines générations.

Pour plus d'information visitez le site de la Fondation franco-albertaine : www.fondationfa.ca ou adressez-vous à La Fondation au 780-490-7700.